

Cette page vous indiquera les différentes mesures sanitaires d'application en Belgique en ce qui concerne la Covid-19  
Suite au dernier comité de concertation du 22/01/2021 voici les infos

## **1. Conditions de testing :**

### *Patients symptomatiques > 6 ans*

- Au moins 1 des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux, dyspnée (difficulté respiratoire), douleur thoracique, perte de goût ou d'odorat  
Ou
- Au moins 2 des symptômes mineurs suivants sans autre cause évidente : fièvre, douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, anorexie, diarrhée aqueuse, confusion aiguë, chute soudaine  
Ou
- Une aggravation des symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chronique,...) sans autre cause évidente

Dès l'apparition de ces symptômes, il est important de vous isoler et de contacter votre médecin traitant par téléphone afin de planifier le test PCR soit au centre medibois soit dans un centre de tri.

Notez les données des personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts dans les deux jours avant le début de vos symptômes. Cette liste sera utilisée uniquement si votre test est positif, dans le cadre du suivi des contacts

Test PCR positif : quarantaine de 10 jours et pas de second frotti nécessaire

Vous serez contacté par le tracing afin de prévenir les contacts à haut risque avec vous.

Les personnes avec lesquelles vous vivez ou avec lesquelles vous avez des contacts rapprochés entrent en quarantaine.

Vous pouvez quitter votre maison après 10 jours

- Si vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 3 jours
- Si vous n'avez plus de problèmes respiratoires (essoufflement, difficultés à respirer)

### *Patients < 6 ans*

Nous n'effectuons pas de test PCR chez les enfants de moins de 6 ans sauf exceptions.

Si votre enfant est un contact à haut risque, il devra effectuer une quarantaine de 10 jours et faire encore attention les 4 jours suivants.

S'il y a plusieurs cas dans la collectivité de votre enfant (crèche, école), un médecin coordinateur vous transmettra un code afin d'effectuer un test.

### *Patients asymptomatiques*

- Contacts à haut risque : si vous avez été à moins d'1,5m de distance et pendant plus de 15min, sans port de masque, d'une personne positive à la Covid-19, 2 jours avant le début de ses symptômes ou jusqu'à 7 jours après le début de ses symptômes
- Retour de voyage

Dans ces cas-ci, il vous est demandé d'effectuer une quarantaine de 10 jours et de réaliser un test PCR au J1 et J7.

## 2. Ou se faire tester ?

Vous pouvez vous faire tester:

- soit à medibois via votre médecin traitant du centre
- soit dans un laboratoire à condition de disposer d'une prescription médicale
- soit dans un centre de prélèvement spécialisé mis en place pour la collecte d'échantillons COVID.

Dans les 2 endroits ci-dessus, vous devez avoir en votre possession

- un code d'activation° de 16 chiffres reçu par sms ou par votre médecin, ou une prescription de votre médecin
- votre numéro de registre national - carte d'identité
- un numéro de GSM pour recevoir le résultat
- le nom du médecin qui doit recevoir votre résultat (facultatif)
- Lorsque votre médecin complète la prescription électronique, vous recevez un code d'activation par SMS. Un code d'activation peut également vous être transmis par SMS à l'initiative par exemple d'un médecin du travail, médecin scolaire ou médecin responsable d'une maison de repos. Ce code est nécessaire pour pouvoir vous faire tester. Si vous n'êtes pas équipé pour recevoir un SMS, le médecin vous donnera ce code d'activation ou une prescription.

La prescription électronique sera automatiquement transmise par votre médecin à la personne qui se chargera du prélèvement.

Vous pouvez consulter la liste des centres de dépistage sur ces liens:

- Carte des centres de triages et de prélèvement
- Liste globale des centres de dépistages
- Carte interactive des centres situés à Bruxelles

## 3. Résultat du test PCR

Vous trouverez le résultat de votre test COVID, dès qu'il est disponible, via le portail [www.masanté.be](http://www.masanté.be)

- Connectez-vous au portail, choisissez la rubrique « COVID-19 » et cliquez sur « Résultat de mon test COVID » ou sur un des liens affichés en-dessous. Vous trouverez une explication sur la manière de vous connecter ici.
- Communiquer un numéro de GSM lors du prélèvement vous permet, dans certains cas, de recevoir le résultat immédiatement et très facilement via un SMS sécurisé.
- Si vous utilisez l'application Coronalert et que vous avez généré et communiqué le code de 17 chiffres, vous pourrez recevoir votre résultat via cette application.
- Si vous ne pouvez pas accéder à [www.masanté.be](http://www.masanté.be) ou ne disposez pas de l'application Coronalert (pas de carte d'identité, pas de PC/GSM ou de connexion internet), vous pouvez prendre contact avec votre médecin traitant.

## 4. Certificats de quarantaine

Il est désormais possible d'obtenir votre certificat de quarantaine via le site suivant :

<https://quarantaine.info-coronavirus.be/fr/quarantaine>

Vous devez, pour cela, vous munir de :

- votre numéro de registre national
- le code à 16 chiffres reçu par sms (le code quarantaine)
- votre numéro de GSM
- votre adresse email

S'il vous est impossible de recevoir un SMS, votre médecin généraliste peut également vous fournir un certificat de quarantaine.

Pour de plus amples informations

<https://www.info-coronavirus.be>

<https://www.sciensano.be/fr>